



LE QUÉBEC DE DEMAIN, C'EST NOUS.

**POSTES EN ÉLECTIONS
SUR LE CONSEIL EXÉCUTIF DE LA COMMISSION RELÈVE
DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC**

Les postes en élections sur le conseil exécutif de la Commission Relève de la Coalition Avenir Québec (CRAQ), ainsi que les tâches qui y sont associées sont les suivants¹ :



Les membres du Conseil exécutif sont :

- a) Le président ;
- b) La vice-présidente ;
- c) Le vice-président ;
- d) Le secrétaire-trésorier
- e) Le responsable des affaires politiques ;
- f) Le responsable des communications ;
- g) Le responsable de l'organisation et de la logistique ;
- h) Le responsable des campus universitaires ;
- i) Le responsable des représentants régionaux ;
- j) Le directeur général du parti ou son représentant, sans droit de vote ;
- k) Le député parrain nommé par le parti, sans droit de vote.

Les responsabilités des membres du Conseil exécutif consistent à :

- a) Le président :**
 - i) Présider les réunions du Conseil exécutif et du Conseil des représentants de la Commission de la relève ;
 - ii) Coordonner les activités de la Commission de la relève ;
 - iii) Être le porte-parole officiel de la Commission de la relève ;
 - iv) Assurer la liaison entre la Commission de la relève et les autres instances de la CAQ ;
 - v) Veiller aux intérêts généraux de la Commission de la relève ;
 - vi) S'assurer que chaque membre du Conseil exécutif s'acquitte de ses fonctions ;
 - vii) Faire tout acte, accomplir tout geste et mandater toute personne afin de réaliser les objectifs de la Commission de la relève.

¹ * La présentation des postes est tirée de la Régie de la CRAQ. Vous pouvez la consulter dans son intégralité à l'adresse web suivante : <https://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2020/08/regie-2019-craaq-final-octobre.pdf>

b) La vice-présidente et le vice-président :

- i) Seconder le président dans ses fonctions ;
- ii) Présider les réunions en l'absence du président ;
- iii) Conseiller le président ;
- iv) Assurer le fonctionnement de la CRCAQ de façon intérimaire en cas de démission ou destitution du président ;
- v) Remplir tout autre mandat pouvant leur être confié par le Conseil exécutif ;

c) Le secrétaire-trésorier

- i) Rédiger les ordres du jour, les procès-verbaux et autres documents de la Commission de la relève ;
- ii) Convoquer les réunions du Conseil exécutif ;
- iii) Convoquer le Congrès des jeunes ;
- iv) Préparer et présenter le budget de la Commission de la Relève au Conseil exécutif ;
- v) Tenir à jour les états financiers de la Commission de la relève ;
- vi) Préparer et présenter, une fois l'an, un bilan des états financiers de la Commission de la relève au Conseil exécutif ;
- vii) Vérifier et assurer le remboursement des allocations (comptes de dépenses) des membres du Conseil exécutif bénéficiant d'un tel compte ;
- viii) Assurer l'application des directives financières de la CAQ ;
- ix) Remplir tout autre mandat pouvant leur être confié par le Conseil exécutif ;

d) Le responsable des affaires politiques :

- i) Élaborer et implanter le programme politique de la Commission de la relève ;
- ii) Coordonner les motions soumises par les membres jeunes en prévision d'un Congrès des jeunes ;
- iii) Intégrer et harmoniser les motions votées lors des Congrès au programme politique de la Commission de la relève ;
- iv) Aider à la préparation du président ou de toute autre personne désignée par ce dernier en vue des débats à caractère politique ;
- v) Remplir tout autre mandat pouvant leur être confié par le Conseil exécutif ;

e) Le responsable des communications :

- i) Assurer la liaison avec les médias ;
- ii) Élaborer et implanter le plan de communication de la Commission de la relève ;
- iii) Rédiger les communiqués de presse à la demande du président ;
- iv) Aider à la préparation du président lors des relations avec les médias ;
- v) Assurer la liaison entre le Conseil exécutif et les membres jeunes ;
- vi) Gérer les outils de communication de la Commission de la relève ;
- vii) Remplir tout autre mandat pouvant leur être confié par le Conseil exécutif ;

f) Le responsable de l'organisation et de la logistique :

- i) S'assurer du soutien logistique nécessaire à tout événement organisé par la CRCAQ;
- ii) Veiller à l'harmonisation des activités de la Commission de la relève avec celles de la CAQ ;
- iii) S'assurer du bon déroulement des activités organisées par les représentants régionaux;
- iv) Traiter les demandes d'activités demandées par le représentant des responsables régionaux dans la base des données pour approbation desdites activités;
- v) Remplir tout autre mandat pouvant leur être confié par le Conseil exécutif ;

g) Le responsable des campus universitaires :

- i) S'assurer de la mise à jour des bases de données de la Commission de la relève ;
- ii) Traiter, superviser et favoriser les demandes d'accréditation des campus universitaires ;
- iii) Établir, lorsque possible, le contact avec tout nouveau membre en le référant aux instances appropriées ;
- iv) Remplir tout autre mandat pouvant leur être confié par le Conseil exécutif ;

h) Le responsable des représentants régionaux :

- i) Être responsable d'aviser par courriel ou par téléphone le responsable à l'organisation et à la logistique de toute demande d'activité effectuée par les responsables régionaux et d'en faire le suivi ;
- ii) S'assurer du suivi et du bon déroulement des activités organisées par les représentants régionaux jusqu'au Congrès de la Relève, tout en effectuant des suivis auprès du responsable de l'organisation et à la logistique;
- iii) Aider à la coordination locale des activités organisées par les représentants régionaux ;
- iv) Être l'intermédiaire entre les représentants régionaux lors de rencontre du Conseil exécutif à la demande du président ;
- v) Remplir tout autre mandat pouvant lui être confié par le Conseil exécutif



LE QUÉBEC DE DEMAIN, C'EST NOUS.